

1. La CNIL est :

- a) Une entreprise privée spécialisée dans la cybersécurité.
- b) Une autorité administrative indépendante française chargée de veiller à la protection des données personnelles.
- c) Un organisme européen qui gère les données de santé.
- d) Un tribunal spécialisé dans les litiges liés au numérique.

2. Quand la CNIL a-t-elle été créée ?

- a) En 1978, avec la loi Informatique et Libertés.
- b) En 2016, avec le RGPD.
- c) En 2000, avec le développement d'Internet.
- d) En 1995, pour réguler les premiers réseaux sociaux.

3. Quelles sont les missions principales de la CNIL ?

- a) Contrôler le respect du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.
- b) Informer et conseiller les professionnels et les particuliers sur la protection des données.
- c) Sanctionner les manquements à la protection des données.
- d) Toutes ces réponses.

4. La CNIL peut-elle intervenir dans un laboratoire ou un hôpital ?

- a) Oui, pour vérifier la conformité des traitements de données (ex : dossiers patients, résultats d'analyse).
- b) Non, car les données de santé sont gérées uniquement par l'ANSM.
- c) Oui, mais uniquement sur plainte d'un patient.
- d) Non, car les laboratoires sont soumis à une réglementation spécifique.

5. Quels pouvoirs la CNIL peut-elle exercer en cas de manquement ?
- a) Prononcer des amendes administratives (jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires mondial).
 - b) Ordonner la suspension d'un traitement de données.
 - c) Mettre en demeure une organisation de se conformer au RGPD.
 - d) Toutes ces réponses.
6. En 2023, la CNIL a infligé une amende record à une entreprise pour non-respect du RGPD. De quelle entreprise s'agissait-il ?
- a) Amazon.
 - b) Meta.
 - c) Google.
 - d) Apple.
 - e) X (Twitter).
 - f) Microsoft.
 - g) Toutes ces réponses.
7. Un laboratoire doit-il déclarer ses fichiers de données patients à la CNIL ?
- a) Oui, pour tous les fichiers contenant des données personnelles.
 - b) Non, car les laboratoires sont exemptés de déclaration.
 - c) Oui, mais uniquement pour les fichiers contenant des données sensibles (ex : résultats d'analyse, génétique).
 - d) Non, car la déclaration a été remplacée par le registre des activités de traitement (RGPD).
8. La CNIL propose-t-elle des outils pour aider les professionnels à se conformer au RGPD ?
- a) Oui, comme des guides, des modèles de registres, ou des FAQ.
 - b) Non, la CNIL ne fournit que des sanctions.
 - c) Oui, mais uniquement pour les grandes entreprises.
 - d) Non, car c'est le rôle de l'ANSSI.

9. Une personne (par exemple, un patient) peut-elle saisir la CNIL si elle estime que ses droits (accès, effacement, etc.) ne sont pas respectés par un laboratoire ?
- a) Oui, il peut déposer une plainte en ligne sur le site de la CNIL.
 - b) Non, il doit d'abord saisir le tribunal.
 - c) Oui, mais uniquement s'il a déjà contacté le laboratoire sans réponse.
 - d) Non, car la CNIL ne traite pas les plaintes individuelles.
10. La CNIL peut-elle aider un citoyen à comprendre ses droits concernant ses données de santé ?
- a) Oui, via son site web, ses guides, ou son service d'information.
 - b) Non, car elle ne s'occupe que des entreprises.
 - c) Oui, mais uniquement pour les données non médicales.
 - d) Non, car c'est le rôle de l'Assurance Maladie.
11. La CNIL encadre-t-elle l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine médical ?
- a) Oui, notamment pour garantir que les données utilisées respectent le RGPD.
 - b) Non, car l'IA n'est pas concernée par la protection des données.
 - c) Oui, mais uniquement pour les projets publics.
 - d) Non, car c'est le rôle de l'ANSM.
12. Un laboratoire souhaite utiliser un logiciel d'analyse génétique basé sur le cloud. Que recommande la CNIL ?
- a) Choisir un hébergeur certifié (ex : HDS pour les données de santé).
 - b) S'assurer que les données sont chiffrées et que le prestataire respecte le RGPD.
 - c) Limiter l'accès aux données aux seuls professionnels autorisés.
 - d) Toutes ces réponses.

13. Un laboratoire subit une fuite de données (ex : résultats d'analyse publiés en ligne par erreur).
Que doit-il faire vis-à-vis de la CNIL ?

- a) Notifier la CNIL sous 72h si la fuite présente un risque pour les droits des personnes.
- b) Informer les patients concernés.
- c) Documenter la fuite et les mesures correctives.
- d) Toutes ces réponses.